

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juillet 2020

DCM N° 20-07-16-12

Objet : Désignations de représentants de la Ville de Metz dans des organismes extérieurs (SEML, SPL).

Rapporteur: M. le Maire

L'assemblée délibérante ayant été intégralement renouvelée lors des élections municipales du 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses nouveaux représentants dans les organismes extérieurs suivants :

- Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) METZ TECHNOPOLE (Conseil d'Administration),
- Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) UEM,
- Société Publique Locale (SPL) METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES,
- Société Publique Locale (SPL) SAREMM (Conseil d'administration),

Par ailleurs, conformément aux articles L1524-5 et L1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser les représentants désignés par la Ville de Metz au sein de la SPL SAREMM à percevoir une rémunération dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1524-5, L1531-1 et L2121-33,

VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux désignations,

CONSIDERANT que lesdites désignations peuvent donner lieu à la perception d'une rémunération ou d'avantages particuliers dans les conditions et limites définies par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,
- **DE PROCEDER** à la désignation de représentants du Conseil Municipal au sein des sociétés listées dans le tableau ci-annexé.
- **D'AUTORISER** les représentants désignés par la Ville de Metz au sein de la SPL SAREMM à percevoir une rémunération dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Sénateur-Maire de Metz,
Président de Metz Métropole

François GROSDIDIER

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Désignation de représentants

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 2

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

REPRESENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

A. Sociétés

1. Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) METZ TECHNOPOLE (Conseil d'Administration)

1 Membre
1 - M. François GROSDIDIER

2. Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) UEM

6 Membres
1 - M. François GROSDIDIER
2 - M. Eric LUCAS
3 - M. Julien VICK
4 - Mme Rachel BURGY
5 - M. Bernard STAUDT
6 - M. Jérémy ROQUES

3. Société Publique Locale (SPL) METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES

4 Membres	
1 - Mme Anne DAUSSAN-WEIZMAN	
2 - Mme Corinne FRIOT	
3 - Mme Anne STEMART	
4 - M. Eric LUCAS	
Comité stratégique de "METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES"	
Membres de droit	
M. le Maire	M. le Directeur Général des Services

4. Société Publique Locale (SPL) SAREMM (Conseil d'administration)

4 Membres
1 - M. François GROSDIDIER
2 - M. Laurent DAP
3 - M. Marc SCIAMANNA
4 - Mme Amandine LAVEAU-ZIMMERLÉ
Comité Technique chargé de participer au contrôle des actions de la Société
1 - M. Laurent DAP
Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire)
1 - M. Laurent DAP